



LA LETTRE des administrateurs civils

de BERCY

Mai 2009

Page 1 : Editorial

Page 2 : Transfert délicat des AC de l'ex-DGEMP / Situation des AC des IRA

Page 3 : Communiqué de la CGC INSEE

Page 4 : Graphique sur la GIPA / Affectations / Promotions à la hors classe

Page 5 et 6 : Billet d'humeur

EDITORIAL : grandeur et décadence de l'interministérialité ...

Pour un agent de l'État, le caractère interministériel de son corps d'emploi est une référence immédiate aux principes supérieurs qu'il sert, auquel il croit. Au-dessus des considérations catégorielles, l'administrateur civil doit œuvrer idéalement pour l'intérêt commun, dans une acception qui efface les étanchéités administratives, les limites de périmètres, les exclusions diverses.

Ne tergiversons pas, allons droit au but : plus aucun administrateur civil ne considère aujourd'hui ce statut interministériel, pourtant prestigieux « sur le papier », comme une réalité. Pis encore : la torsion que l'on fait subir progressivement à cette interministérialité supposée traduit depuis quelques années la grande hypocrisie de la gestion du corps.

Gestion ? Mes paroles ont dépassé ma pensée : il n'y pas de gestion interministérielle du corps des administrateurs civils. Réclamé en vain depuis plusieurs années, l'instrument qui permettrait a minima de connaître la situation des 2600 administrateurs du corps, d'avoir les éléments nécessaires pour un management prospectif de cette ressource humaine précieuse, a toujours été promis mais jamais obtenu.

A titre d'illustration, lorsque j'ai voulu connaître les affectations de nos camarades dans les différentes administrations pour leur envoyer un courrier, cela s'est avéré impossible. L'information existe, je n'ai pas pu l'obtenir.

Ici, le doute est permis : pourquoi refuser un outil de gestion, alors que tous les autres corps en disposent ? Pourquoi n'existe-t-il pas un conseil général des administrateurs civils, à l'exemple des corps d'ingénieurs ? Y a-t-il là une raison plus embarrassante, alors que les représentants de l'USAC-CGC ont même proposé – officiellement, en CAPI – de prêter bénévolement leur concours à l'élaboration d'une informatique de gestion du corps, sur la base des éléments qui leur seraient fournis ?

Ce refus – jamais formulé explicitement – assombrit la réalité de l'interministérialité du corps. Il lasse les meilleures motivations ; il consacre l'esprit de chapelle, contraire aux principes rappelés plus haut : on est invité à rester dans son ministère d'origine, toute autre stratégie étant incertaine. Mais plus gravement, il témoigne d'une sorte de méfiance, qui en creux rappelle l'absence cruelle d'objectifs communs. En terme de management, un reproche assez fondamental peut ainsi être formulé à l'endroit de ce « *divide et impera* » : un corps fragmenté, affaibli, plus simple à ... gérer.

Il est toujours coupable de décevoir les idéaux, même au nom du « real-management » car il n'y a de richesse que d'hommes. Décourager l'espoir du projet commun, partagé au-delà des frontières de structures, en somme, travestir l'interministérialité, c'est prendre tous les jours une bien mauvaise décision.

Pour ne pas finir sur une note aussi sombre, rappelons que le projet syndical ne se résume pas à « défendre », « préserver », « veiller aux intérêts » ... Il est aussi conduit dans ses aspects les plus positifs, les plus tournés vers l'avenir, en formulant régulièrement les valeurs auxquelles un serviteur de l'état est attaché.

Ce sont de ces valeurs que doivent se déduire les réformes, et non l'inverse.

Jean CARLIOZ

➔ Transfert délicat des administrateurs civils de l'ex DGEMP

La constitution du grand ministère de l'Ecologie (MEEDDAT) s'est notamment traduite par le transfert de la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) de Bercy vers ce ministère. Ce déplacement d'une structure importante a entraîné également celui des agents des finances en fonction dans cette direction.

Afin de leur garantir le maintien de leur régime « finances », notamment dans les domaines du régime indemnitaire, de la formation et de l'action sociale, une « convention de gestion » a été signée entre les deux ministères, laquelle fait l'objet d'une actualisation.

Si ce texte a d'emblée couvert tous les agents à gestion ministérielle, la question s'est rapidement posée de savoir s'il concernait également les administrateurs civils originaires de Bercy. Devant le silence de l'administration, ceux-ci ont appelé l'attention des ministres sur les incertitudes entourant cet aspect particulier.

Assez sèchement, cinq agents s'entendaient alors rappeler le caractère interministériel de leur gestion. Dans un certain embarras, la DPAEP laissait entendre que la convention de gestion pourrait couvrir l'ensemble des agents, mais une analyse juridique plus poussée revenait, quelques jours plus tard au verdict premier : la gestion des administrateurs est, invariablement, interministérielle.

Chacun pensait alors aux traductions financières que cette conclusion emporterait, le niveau de ce régime indemnitaire étant déterminé par le ministère auprès duquel les administrateurs sont affectés ou détachés.

Le cas est, administrativement, plutôt compliqué : les implications juridiques d'une remise en cause de l'interministérialité du corps l'interdisent ; or, en dehors de la convention de gestion qui s'appliquera aux autres agents, et sans mesure d'accompagnement, ce transfert pourrait à terme pénaliser spécifiquement l'encadrement supérieur. En effet, les autres agents de catégorie A (attachés notamment) continueront de bénéficier du RIG de Bercy.

L'inquiétude des représentants du corps était donc légitime : il fallait éviter d'aboutir à une situation où un administrateur issu de Bercy serait à terme moins bien rémunéré que son adjoint attaché principal.

Face à cette situation, reconnaissons qu'en dépit d'une mise en route tardive et un peu mouvementée, la gestion des ressources humaines de Bercy, épaulée par la mission encadrement supérieur, a pris la mesure de la situation. Le dialogue avec le MEEDDAT a abouti globalement, à ne pas faire subir aux administrateurs concernés une régression de rémunération, certains d'entre eux « ayant obtenu » des postes fonctionnels.

L'USAC-CGC veut, tout en prenant acte de ces efforts et d'une approche positive, rester très concernée par la suite : en effet, ce sera dans le dialogue avec Bercy, qui reste un principe nécessaire, que les administrateurs pourront être écoutés dans leur souhait de revenir dans le périmètre du ministère, et donc de ne pas rendre irréversible ce transfert.

➔ Situation des administrateurs de la DGAFP et des IRA.

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) relève aujourd'hui du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique. Il apparaissait ainsi logique que les effectifs de cette direction et de ses services sous tutelle (les Instituts Régionaux d'Administration) soient désormais affectés à Bercy.

Un décret a certes été pris, mais il ne concerne que « certains fonctionnaires » dont la liste figure dans son article 1^{er} (décret n° 2008-1414 du 22 décembre 2008).

On y retrouve en particulier les attachés, les secrétaires administratifs, les adjoints, lesquels se retrouvent intégrés dans les corps correspondants de Bercy. Dans le cas des agents qui étaient détachés sur un corps des services du Premier ministre, ils ont été placés, pour la période de leur détachement restant à courir, en position de détachement dans le corps correspondant à Bercy.

La situation des administrateurs civils, en revanche, est moins claire.

A une question (confirmée par écrit) posée par la CGC, seule organisation syndicale à s'être exprimée sur ce sujet lors d'une réunion organisée par Paul PENY, la réponse fut que les administrateurs civils appartiennent à un corps interministériel et qu'à ce titre, ils n'avaient pas à être repris dans le décret.

Pourtant, le statut des AC (article 2 du décret n°99-945 du 16 novembre 1999 modifié) prévoit expressément qu'ils sont affectés par le 1^{er} ministre. Le décret était donc l'occasion de les affecter immédiatement à Bercy.

La situation se complique encore pour les administrateurs et autres agents d'encadrement supérieur en fonction dans les IRA : ils se retrouvent dans un espace administratif ... *indéfini* : alors même que leurs collaborateurs seront agents des finances, ils resteront détachés sur des emplois fonctionnels, travaillant sous tutelle de Bercy, mais sans pouvoir prétendre y être affectés.

Ce *no man's land* juridique méritait un éclaircissement. C'est pourquoi, la CGC a formé un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret précité.

Vous trouverez ci-après un communiqué du syndicat CGC des administrateurs de l'INSEE. **Cette analyse, pas plus que le graphique qui l'accompagne, n'ont été démentis par les pouvoirs publics...**

Fonctionnaires: perte de pouvoir d'achat, aujourd'hui et demain !

La politique salariale de la fonction publique consiste à remplacer un système simple et efficace, la revalorisation du point d'indice, par un système complexe et défavorable pour tous :

- 1 - Depuis 2000 le **traitement des fonctionnaires baisse en termes de pouvoir d'achat**,
- 2 - la **GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) ne garantit pas le pouvoir d'achat d'un agent**,
- 3 - la **politique salariale gouvernementale diminue mécaniquement le futur montant de la retraite de chaque fonctionnaire**.

1 - Le Traitement : la perte totale depuis 2000 est de l'ordre de 8%. Nous sommes passés en quelques années d'une logique de négociation salariale à celle d'une discussion budgétaire. Cette dérive se traduit depuis 2007 par une **volonté du gouvernement de rompre avec la revalorisation du point d'indice** et d'intégrer (contresens absolu) les évolutions de carrières personnelles (le GVT : glissement, vieillesse, technicité) dans les méthodes de calcul des évolutions annuelles du traitement des fonctionnaires.

La propagande du ministre du Budget et du secrétaire d'État à la fonction publique tente d'en minimiser la portée, mais l'impact de ces principes désormais retenus pour les négociations salariales est catastrophique pour le traitement de tous les fonctionnaires, notamment en période d'inflation : la perte de pouvoir d'achat est supérieure à 2,5 % sur les 2 dernières années !

2 - La GIPA : la garantie individuelle du pouvoir d'achat est une autre conséquence mécanique de l'intégration du GVT. Apparu en 2007, ce dispositif bénéficie aux agents pour qui la progression du traitement, entre fin 2003 et fin 2007, a été inférieure à l'inflation mesurée par l'indice des prix de l'Insee, soit 6,8%. **Les sommes touchées au titre de la GIPA (en moyenne 765 € pour 8 % des fonctionnaires) ne compensent en réalité qu'un tiers de la perte de traitement** relatif à cette période 2003-2007 (Cf. graphique au verso).

Paradoxalement, ceux qui ont eu une promotion (avancement d'échelons, de grade ou de corps) ne bénéficieront pas de la GIPA. Autrement dit, l'expérience et le mérite ne sont pas reconnus en terme de pouvoir d'achat, mais pire encore : **il n'y a plus de progression de carrière dans la fonction publique** puisque celle-ci ne sert plus qu'à compenser l'inflation.

3 - Baisse importante du niveau des retraites à venir.

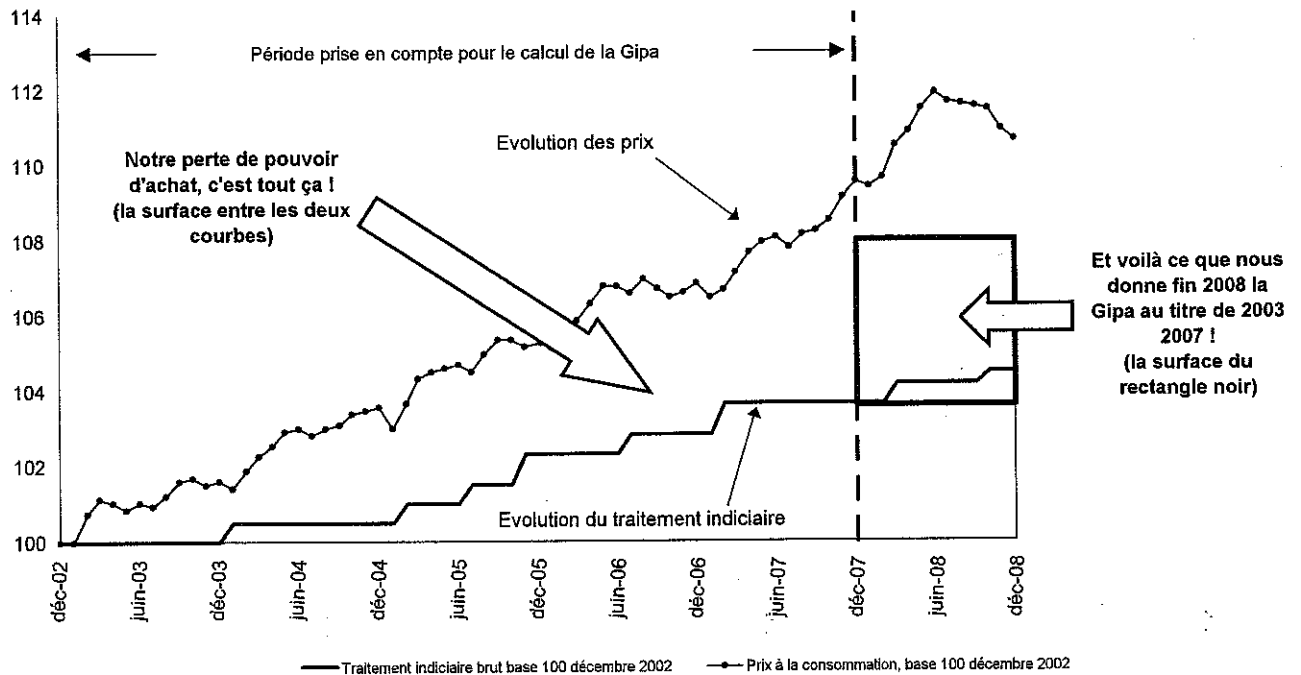
Avec ces nouveaux principes, le gouvernement décrète seul les quelques revalorisations du point d'indice qui restent bien inférieures à celles des prix. Ainsi, sans faire de bruit, le gouvernement met en œuvre une véritable bombe à retardement. Avec cette méthode, non seulement le traitement des fonctionnaires va être nettement dévalorisé, mais à terme c'est aussi le montant des retraites, calculé en fonction de la valeur de l'indice du dernier traitement qui sera fortement réduit.

En conclusion, pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques, une pérennisation de cette politique salariale est le moyen le plus sûr pour :

- **accélérer l'érosion des salaires d'entrée** dans la fonction publique (ainsi le traitement d'un cadre débutant n'est plus que de 17% supérieur au Smic),
- **dévaluer** chaque année le traitement de chacun,
- **réduire mécaniquement** le montant de chaque future retraite.

¹ Voir note technique http://uga.free.fr/Droit_de_reponse_Gipa_CGC_2008.pdf

Gipa et évolution comparée du traitement indiciaire et des prix à la consommation



Sources : Insee et Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique

Par arrêté du 4 mai 2009, sont affectés à Bercy les élèves suivants de la promotion 2007-2009 « Willy Brandt » de l'ENA (élèves issus des concours externe, interne et troisième concours) :

Mme Allard (Claire), M. Argente Fajari (Thomas), M. Beaune (Clément), M. Bétry (Emmanuel), M. Berthelot (Grégory), M. Charvet (Thomas), M. Delaunay (Arnaud), Mme Dieryckxvisschers (Nathalie), M. Dupuis (Stéphane), M. Fadda (Louis-Olivier), Mme Faure (Sophie), Mme Fournier (Lise), M. Gauquelin (Gustave), Mme Laffite (Alexandra), M. Larhant (Morgan), Mme Lebret (Sophie), M. Moyse (François), M. de Sainte Lorette (Matias).

Inscription au tableau d'avancement pour le grade d'administrateur civil hors classe

Extrait de l'arrêté du 5 janvier 2009 concernant les administrateurs relevant des ministères économique et financier

Prénom et Nom	Prénom et Nom
Muriel LACOUÉ-LABARTHE	Pascal CHEVREMONT
Bertrand HESS	Philippe SIMEON-DREVON
Bertrand DUMONT	Pierre REBEYROL
Stéphane COURTIN	Claire CHEREMETINSKI
Pascal OTHÉGUY	Véronique NATIVELLE
Marie-Claude BUISSON	Frédéric FOREST
Julien SAMSON	Marie-Thérèse PELATA
Véronique PELLETIER	Serge GAS
Sophie LEGRAND	Sébastien DE GASQUET
Marc-Antoine LACROIX	Béatrice AVOT
Cédric DE LESTRANGE	Philippe VOIRY
Vincent MOREAU	Corinne VAILLANT
Annie PREVOT	André LEPRINCE-GRANGER
Edouard MARCUS	Antoine DE ROCQUIGNY
Frédérique DELAUGERRE	François DENECHÉAU
Nicolas DEFFIEUX	Yves BOERO
Laurence DERMENOVILLE	Patrick RIGAL
Christophe COUDROY	Claude DUMONT
Claude BAZILE	Tantely RANDRIAMANANTENA
Guillaume BOLOGNA	Anne-Marie AMIGUES
Thierry PELLE	

Pour la bonne bouche, nous ne résistons pas au plaisir de diffuser le « Billet d'humeur » paru dans le Bulletin de la CGC-Centrale d'avril 2009.

Billet d'humeur

GRANDES MANŒUVRES, GRIGNOTAGE ET INFUMAGE !

NAPOLEON 1^{er} était adepte des manœuvres savantes qui assurent la victoire en un rien de temps. Pour sa part, le Maréchal JOFFRE répondait, aux critiques sur sa guerre d'usure, « je les grignote » (en parlant des allemands). Enfin, les techniques modernes permettent l'utilisation massive de bombes d'enfumage...

Il semble qu'on assiste depuis plus d'un an à un savant mélange de ces trois types de tactique. Quand la grande manœuvre risque d'échouer, on grignote, mais sans oublier d'enfumer abondamment ! De telle sorte qu'on avance toujours, peu ou prou...

Quels sont les buts de cette stratégie dans la sphère de la fonction publique ? Essentiellement une fonction publique moins coûteuse et plus souple. Ces deux objectifs doivent être atteints le plus rapidement possible, sans que les parties prenantes aient le temps de réagir.

Alors, on convoque les généraux ATTALI et SILICANI, qui pilonnent aussitôt le front à grands coups de lourds rapports iconoclastes pour déstabiliser les troupes d'en face.


Puis, entrent en jeu les colonnes infernales de la RGPP dirigées tout spécialement depuis le Grand Etat-Major et lancées à l'assaut des ministères (7,7 milliards d'euros sont en jeu !). Les budgets sont taillés en pièces, les rapports, gros ou petits, pleuvent sur les représentants syndicaux qui peinent à s'en dégager, des bataillons entiers sont cernés et délocalisés, les directions centrales, régionales et même départementales, fusionnent sous l'effet de la chaleur...

C'est le major Marcel POCHARD, avec sa commission, qui attaque frontalement le corps enseignant ; et la colonelle Marine DORNE-CORRAZE qui, au centre même du dispositif, remet en cause les concours trop coûteux (110 millions par an) et trop académiques. Et encore la division LEGRIS, qui concentre son feu sur les écoles de formation. Le corps prestigieux de l'ENA tombe déjà, avec son rang de classement jugé obsolète et sa garnison amoindrie...

Pendant ce temps, la campagne est battue par le Maréchal BALLADUR et sa commission sur les collectivités locales, qui menace les arrières de l'organisation territoriale actuelle.

Cette haute stratégie n'empêche pas le grignotage d'un front qui s'avère résistant.

On avance parfois en rampant : le projet de loi sur la mobilité s'est enlisé dans les marais parlementaires ; qu'importe, on sort par surprise les décrets d'application ! La notation résiste ? On la contourne, en expérimentant sa suppression sur un point faible des effectifs en présence, à savoir les attachés d'administration, corps d'état-major peu aguerris au combat syndical. On verra plus tard à affronter les effectifs plus mobilisés de la DGFIP et d'ailleurs. .../...



MUTUELLE GÉNÉRALE DES SERVICES PUBLICS

MUTUELLE GÉNÉRALE DES SERVICES PUBLICS

Et si vous changiez de mutuelle !

POUR BÉNÉFICIER

- D'UN CHOIX DE GARANTIES
- DE COTISATIONS FIXES
- DE LA PRISE EN CHARGE DE DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES
- DE CONTRATS « PERTE DE TRAITEMENT » ET « DÉCÈS / INVALIDITÉ »

À LA MGSP... TOUT EST CLAIR !

- Pas de droit d'entrée
- Pas de questionnaire médical
- Pas de délai de stage

DEMANDEZ VOTRE DOCUMENTATION À LA MGSP PREMIÈRE MUTUELLE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

MGSP - 118, rue de Picpus - 75012 Paris - tél. 01 53 62 12 00 ou www.mgsp.fr

MGSP, Mutuelle numéro 399 657 279 soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité

MUTUELLE GÉNÉRALE DES SERVICES PUBLICS - TA - 01 53 62 12 00 - RCS Paris 33 07 441 319

La victoire sera acquise lorsque l'évaluation sera la source unique de la carrière et de la rémunération. En attendant ce grand jour, on avance à couvert de la PFR, nouvel engin redoutable récemment mis au point, et qu'on dirige, encore une fois, sur les corps d'administration centrale, points faibles du front. Ça finira bien par craquer, sacrebleu !

Et puis, on grignote encore grâce aux recrutements de contractuels, qui gagnent toujours plus de terrain.



On grignote aussi et surtout le pouvoir d'achat des agents.

Mais c'est là que la tactique d'enfumage donne le meilleur d'elle-même. On enfume jusqu'à saturation avec la GIPA, censée garantir le pouvoir d'achat, à coup de communiqués euphoriques ; on enfume sur le dialogue social, censé être rénové ; on enfume encore et toujours en se gargarisant de mots qui sonnent bien : modernisation, mobilité, professionnalisation, performance !

Mais quand les troupes d'en face réussissent à effectuer un énorme mouvement tournant, comme par exemple le 29 janvier ou le 19 mars derniers, on sait aussi organiser un repli stratégique et abandonner en rase campagne une ou deux réformes trop mal conduites.

On ne sait quand et comment s'achèveront ces stratégies diverses.

Mais que les pouvoirs publics prennent garde d'obtenir une victoire à la PYRRHUS, avec une fonction publique certes plus souple et moins coûteuse, mais aussi cassée, démobilisée et moins efficace.

Soldat Claude MARQUE

PRÉFON

12 bis, rue de Courcelles 75008 PARIS

N° Vert 0 800 208 208

Tél : 01 44 13 64 13 - Minitel : 3615 PRÉFON

www.prefon.asso.fr